

**D**es décennies de casse sans relâche:  
les dernières crises sanitaire et économique  
en montrent l'ampleur et les dangers.  
Mais qui veut la peau du service public ?  
Pourquoi, et au détriment de qui ?

Qui sont les commanditaires et les exécuteurs du massacre en cours au nom de la modernisation ? Quels sont leurs certitudes, leur langage, leurs bonheurs et leurs tourments ? Comment s'en tirent les agents du service public quand leurs métiers deviennent missions impossibles ? Comment s'en sortent les usagers quand l'hôpital est managérialisé, quand les transports publics sont dégradés ?

Ce livre raconte les services publics : ceux qui ont fait vivre des villages et ceux qui ont enrichi des entreprises, les guichets où on dit « non » et ceux qui donnent accès à des droits. Il combat les fausses évidences qui dévalorisent pour mieux détruire – les fonctionnaires trop nombreux, privilégiés, paresseux. Il mène l'enquête pour dévoiler les motifs des crimes et leurs modes opératoires, des projets de réforme à leurs applications.

On entre dans les Ehpad, aux côtés des résidents et du personnel soignant, on pousse la porte des urgences, on se glisse dans les files d'attente de la CAF ; on s'aventure dans les grandes écoles, on s'infiltré dans les clubs des élites, au gré de récits et d'images qui présentent les recherches universitaires les plus récentes.

**Julie Gervais** est politiste, **Claire Lemerrier** est historienne,  
**Willy Pelletier** est sociologue.

Avec des textes de Hugo Bertillot, Dominique Memmi,  
Christian de Montlibert, Grégory Rzepski et Fanny Vincent.



éditions la découverte  
[www.editionsladecouverte.fr](http://www.editionsladecouverte.fr)

22 €



**LA VALEUR DU  
SERVICE PUBLIC**

**JULIE GERVAIS  
CLAIRE LEMERCIER  
WILLY PELLETIER**



**JULIE GERVAIS  
CLAIRE LEMERCIER  
WILLY PELLETIER**

**LA  
VALEUR  
DU  
SERVICE  
PUBLIC**



La Découverte

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PAR QUELS YEUX ?</b>	5		
<b>LOIS DE « MODERNISATION » EN RAFALES — REPÈRES</b>	11		
Le Comité Action publique 2022 : CAP sur le privé	16		
<b>PARTIE I.</b>			
<b>MASSACRE À LA MODERNISATION</b>	<b>21</b>		
Agents publics, visibles et invisibles	22		
Écosystèmes chambardés	26		
Routes et ségrégations	29		
Le millefeuille de la gestion des routes	30		
<b>CHAPITRE I</b>			
<b>LAISSÉS POUR COMPTE ?</b>	34		
<b>UNE GUERRE DES MONDES</b>	35		
Nique les mères ?	35		
Au malheur des dames	37		
Mobiles et mobilisations des « modernisateurs »	39		
La mise en terre du monde rural	44		
Enfant, mère, père – familialisme en milieux populaires	47		
Hôpital : quand le moins appelle le moins	50		
Pourquoi les « modernisateurs » gagnent ?	51		
<b>FRACTURATIONS DANS UN SERVICE</b>	53		
Thomas, un « <i>manager</i> administratif »	54		
Déprofessionnalisations et caporalisations	61		
Concurrences, démoralisations	64		
Creusements des distances sociales	68		
		<b>CHAPITRE II</b>	
		<b>AUTOPSIE DES DÉPEÇAGES</b>	70
		<b>ASSASSINER EN DISCRÉDITANT</b>	71
		La menace de la faillite	72
		La bourse ou la vie ?	74
		La privatisation aux frais des usagers : le cas britannique	76
		Stigmatisation et culpabilisation individuelle :	
		le stress comme faute professionnelle	82
		« Déchiquetage salarial » à France Télécom	83
		Détourner l'attention des conditions de travail : se concentrer sur soi-même	85
		Contrôler son taux de stress comme on surveille son poids	86
		<b>L'ORGANISATION DES DÉSORGANISATIONS</b>	
		<b>DE L'HÔPITAL PUBLIC (Fanny Vincent)</b>	89
		Un désastre annoncé	90
		Qui a dit que la santé devait être rentable ?	94
		La peau neuve de l'hôpital	95
		Franchises médicales : quelle franchise du gouvernement ?	100
		Créer un hôpital rentable : PMSI, T2A et fantasmes gestionnaires	101
		Des soignantes ouvrières du soin	106
		Situation critique aux urgences	108
		<b>LA MISE EN CRISE DES MAISONS DE RETRAITE (Hugo Bertillot)</b>	114
		Des professionnelles sous pression	115
		En Ehpad, « on attend les mains nues que la catastrophe nous tombe dessus »	117
		Des sous-soignantes ?	118
		Gestion de la pénurie et maltraitance institutionnelle	120
		Le « J'accuse » d'une fille dont la mère (93 ans) est hébergée en Ehpad	120
		Micro-résistances et mouvements sociaux	122
		La traçabilité des actes de soins sous la pression de la pendule	123
		Les parlementaires s'en mêlent !	125
		Rationalisation budgétaire et privatisation de l'offre	126
		Bosses et résister	131

## PARTIE II.

### LA NOBLESSE MANAGÉRIALE PUBLIQUE-PRIVÉE 135

Les chats siamois 136

#### CHAPITRE I

#### LES GRANDES ÉCOLES DU CRIME 141

L'INSTITUTION D'UN MONDE À PART 142

C'est quoi en fait les *grandes* écoles ? 143

Un truc de keums ? 144

Quand la première femme majeure de Polytechnique doit se justifier d'être une « vraie » femme (frivole et coquette donc !) 145

Conversion, magie, enchantement 146

DES ÉCOLES D'ÉLITE POUR HÉRITIERS 151

*Wanted* 152

Recherche d'indices pour la sélection 153

Passer un concours : fallait déjà l'envisager ! 155

La culture en héritage 156

Suffit-il de travailler pour réussir ? 160

Système d'identification : le Grand oral de l'ENA 160

Faites comparaître... les grandes écoles 162

On payera votre RMI ! 163

Énigme : servir l'État ou se servir ? 166

LA FABRIQUE DES TUEURS DE COÛTS 168

*Hold-up* de la pensée 171

Les commanditaires 173

Le stage dans le privé pour les hauts fonctionnaires : entrée par effraction 173

Main basse sur le choix des enseignants 174

#### CHAPITRE II

BANDES ET CASSEURS DE SERVICES PUBLICS 179

LA FABRIQUE DES DOCILES AMBITIEUX 180

Comment poussent les dents longues ? 181

Des femmes laissées sur le carreau 184

Comme ils disent (*Grégory Rzepski*) 189

Lexique 1 : ça ne se dit pas 190

Lexique 2 : la langue des sigles 191

Lexique 3 : « Nous ne sommes pas dans le même camp » 192

Lexique 4 : cas sociaux 194

Lexique 5 : quels « talents » ? 196

Lexique 6 : figures de style 197

La grammaire d'un monde 199

*KILLERS* ET SCÈNES DE CRIME 200

Le gang des pantoufles 201

Ascenseur pour la fortune 203

Sens du service public, sens du commerce 207

L'alibi de l'intérêt général 210

Petits meurtres entre amis 212

Le Clan : ces grands patrons qui nous gouvernent 214

*Executives*, au masculin 215

Michel Pébereau, *serial* privatiseur 219

La vocation du service public ? 221

« Assistés », « profiteurs », « paresseux » ? La part des lions 222

Le butin de la noblesse 224

Repaires : clubs et lieux communs 226

Le Siècle, ou l'ancre de la production du consensus 229

LEURS AMIS, LEURS AMOURS, LEURS EMMERDES 231

La bonne conscience 231

Ascensions, connexions, guerres : comment devient-on conseiller social d'Emmanuel Macron à l'Élysée ? 242

## PARTIE III.

LES SERVICES PUBLICS L'ONT-ILS BIEN CHERCHÉ ? 259

#### CHAPITRE I

LES SERVICES PUBLICS, AU SERVICE DE QUI ? 261

SIGNALEMENT : SERVICE PUBLIC. MAIS ENCORE ? 261

Aujourd'hui, corvée d'autoroute 262

Laisserons-nous Google nous dire où aller ? 263

DES ENTREPRISES AUX ENFANTS PAUVRES : DÉCIDER QUI AIDER 266

Des services publics... 266

d'abord pour les entreprises 266

L'inspecteur (du travail) a le blues 270

Éducation et services sociaux :	
de la charité au service public	276
Leïla aux colonies : services sociaux et égalités	281
Secours et sauvetages : quand les bénévoles rament pour l'État	283
<b>SAUVER LA PEAU DES SERVICES PUBLICS, VILLE PAR VILLE ?</b>	284
Le retour du municipalisme : de la piscine au robinet	285
La distribution d'eau n'est pas un long fleuve tranquille	286
Un tramway nommé désir. Et si les transports en commun étaient gratuits ?	291
Le Conseil d'État, contre les services publics ?	292
<b>CHAPITRE II</b>	
<b>JALOUX DU FACTEUR. UN STATUT DE PRIVILÉGIÉS ?</b>	296
Trop grosse, la fonction publique ?	298
Une France fonctionnariste ? Tout dépend qui on compte	300
<b>À LA BOTTE DE LEUR HIÉRARCHIE OU AU SERVICE DE TOUS :</b>	
<b>QUAND LE STATUT LIBÈRE</b>	303
Aux origines de la fonction publique : hiérarchie, précarité et piston	304
Le statut des fonctionnaires : une idée d'abord... de droite	307
Un statut inespéré, mais aussitôt attaqué	310
Les « trois versants » et les autres : extensions et grignotages du statut	314
Le retour de la précarité dans la fonction publique	
<i>(with a vengeance)</i>	317
Prof en fac le jour, femme de ménage la nuit	318
Service civique ou service public au rabais ?	322
<b>UN STATUT ENVIABLE — ET TANT MIEUX</b>	323
Une archiviste au service du public	326
Les salaires des fonctionnaires : pas vraiment des privilégiés	327
Les femmes fonctionnaires, des carrières toujours pas égales à celles des hommes	332
Muter pour monter ? Des emplois contraignants	333
Le « lumpen-fonctionariat » des gardiens de phares au XIX <sup>e</sup> siècle	334
<i>Mammoth pride</i> : quand les services publics sont en avance	339
Quand la France était écolo avant d'autres. Le Conservatoire du littoral	341
Un statut qui abolit les privilèges ? Concours et ascension sociale	345
Quand le service public lavait plus blanc. Pourquoi des éboueurs	
ou des blanchisseuses fonctionnaires ?	348

## PARTIE IV.

<b>À QUI PROFITE LE CRIME ? SERVICES PUBLICS ET ÉGALITÉS</b>	351
<b>CHAPITRE I</b>	
<b>LES SERVICES PUBLICS ET L'INTÉGRATION — PUIS LA DÉSINTÉGRATION — DU TERRITOIRE</b>	353
DES SERVICES PUBLICS DANS TOUS LES CANTONS	354
BÂTIMENTS PUBLICS, BÂTIMENTS LAÏCS ?	358
POUR ACCÉDER AUX SERVICES PUBLICS, ROULER OU CLIQUER	361
Administration numérique, administration inaccessible :	
la « dématérialisation » de l'accès au RSA	362
Vivre sans services publics, ce n'est pas qu'à la campagne	366
ENTRETENIR LES ROUTES POUR TOUT LE MONDE :	
LA FIERTÉ D'UN SERVICE PUBLIC LOCAL	367
Quand la tempête fait renaître le service public	370
DES COLONIES À L'OUTRE-MER : LES LIMITES DE L'ÉGALISATION PAR LES SERVICES PUBLICS	371
<b>CHAPITRE II</b>	
<b>RESPECT POUR TOUS ET TOUTES ?</b>	373
RETOUR À LA CHARITÉ ? SERVICES PUBLICS, « MAUVAIS PAUVRES » ET « QUARTIERS DIFFICILES »	374
L'ÉGALITÉ AU GUICHET : QUAND « FAIRE DU SOCIAL » EST MAL VU	380
Quand un bon accueil ne remplace pas des droits : personnes LGBT et services publics	382
La file d'attente « modernisée » : deux poids, deux mesures	383
DANS LA POLICE, ON N'EST PAS RACISTE, ON LE DEVIENT	388
ÉMANCIPATEURS OU INÉGALITAIRES ?	
L'ESPOIR DU VERRE À MOITIÉ PLEIN	390

Pour continuer l'analyse : [vivelesservicespublics.org](http://vivelesservicespublics.org)

<b>CHAPITRE III</b>	
<b>LE RETOUR DE LA TROISIÈME CLASSE ? COMMENT DÉCLASSER SANS LARMES</b>	
<b>DANS LE SERVICE PUBLIC</b> ( <i>Dominique Memmi</i> )	396
DES SOINS DE TROISIÈME CLASSE	397
UNE TROISIÈME CLASSE POUR LES ÉTUDES ET LES TRANSPORTS	402
POURQUOI FAIRE DU SERVICE PUBLIC <i>LOW COST</i> ?	404
UNE STRATIFICATION QUI NE DIT PAS SON NOM	406
<b>CHAPITRE IV</b>	
<b>UN MONDE SANS SERVICES PUBLICS : FORTERESSES DE RICHES ET RETOUR</b>	
<b>DE LA DOMESTICITÉ</b> ( <i>Christian de Montlibert</i> )	412
LES SERVICES PUBLICS PROFITENT AUSSI AUX RICHES	413
L'ENTRE-SOI, EN PLUS DES SERVICES PUBLICS	415
LE SÉPARATISME DES RICHES	418
DES MAJORDOMES PLUTÔT QUE DES FONCTIONNAIRES	423
<b>CONCLUSION</b>	<b>429</b>
La guerre est déclarée	430
Dire non pour continuer à faire son métier	432
Des services publics pour l'avenir	434
Références	436
Index	462
Remerciements	467
Les auteures et auteur	468

Riches, très riches, ou ultra-riches : En 2018, la moitié des ménages de France avaient un patrimoine de moins de 158 000 euros. Vu depuis cette moitié, un couple qui a fini de payer un deux pièces à Paris est déjà très riche ! Mais les écarts de mode de vie sont aussi énormes entre les personnes qui ont des revenus et un patrimoine plus élevés que la moyenne. Les 10 % les plus riches ne croisent presque jamais, au quotidien, les 0,1 %. Ici, nous nous focalisons sur les ultra-riches, le sommet de cette pyramide : les grands patrons, les propriétaires d'étages entiers dans les quartiers les plus chics de Paris, les personnes qui ont des domestiques à temps plein. Cela dit, les simples riches partagent les mêmes traits, à un moindre degré : ils profitent des services publics tout en y ajoutant des services privés et essaient de maintenir un certain entre-soi.

## CHAPITRE IV

# UN MONDE SANS SERVICES PUBLICS : FORTERESSES DE RICHES ET RETOUR DE LA DOMESTICITÉ

Par Christian de Montlibert.

**E**t les riches, quelle est leur place par rapport aux services publics ? Beaucoup les critiquent, oui, mais tous les utilisent, et souvent en première classe. Cela dit, contrairement au reste de la population, ils savent aussi qu'ils pourraient se débrouiller sans – comme leurs ancêtres l'ont longtemps fait.

Dans le film *Un homme pressé*, Fabrice Luchini incarne l'ancien P-DG de PSA Peugeot-Citroën, frappé par un infarctus sévère. Il sort de cette mauvaise passe après un traitement assuré par des services publics hospitaliers de haute technicité, puis retrouve la parole grâce à une orthophoniste dévouée qui, elle, travaille en libéral. **C'est typique de l'attitude de beaucoup de riches envers les services publics : ils en ont besoin, parfois de manière vitale ; mais dès que possible, ils font appel, en plus, à des aides personnalisées.** Et tout cela ne les empêche pas de critiquer le « pognon de dingue » dépensé dans les services publics sociaux (comme le disait Emmanuel Macron en 2018). Comme si les services publics, ce n'était que pour les pauvres ; comme si une grande partie des impôts que payent les riches n'allaient pas aux routes, aux hôpitaux, aux lignes électriques qu'eux aussi utilisent – sans parler de la police qui protège leurs biens et leurs personnes.

Oui, le rapport des plus riches aux services publics est très ambivalent. Et pourtant, l'intérêt de tous, c'est qu'ils les utilisent ; et qu'ils les utilisent avec les moins riches, pas dans une première classe éloi-

gnée de la troisième, à l'écart des files d'attente des pauvres. Sauver la peau des services publics, c'est aussi éviter la sécession des riches.

## LES SERVICES PUBLICS PROFITENT AUSSI AUX RICHES

**R**ares sont les plus riches qui se battent pour payer davantage d'impôts et accroître les dépenses de l'État. Mais, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une bonne partie des élites françaises (ingénieurs, professeurs d'Université, grands notables dirigeant des villes et des départements, membres de la haute administration, etc.) ont admis qu'une certaine égalisation de l'accès aux services publics pourrait être une bonne idée (voir « Des services publics dans tous les cantons »). Ils ont d'abord soutenu l'égalisation entre les territoires, qui était bien dans l'intérêt des entreprises : la poste, les routes, les trains partout, c'est bon pour le commerce et l'industrie. Et puis, au XX<sup>e</sup> siècle, l'égalisation, timide, mais quand même, entre les personnes. Certains riches, patrons compris, étaient convaincus qu'une main-d'œuvre plus instruite et vivant un peu plus confortablement serait plus efficace – et surtout se révolterait moins. Et ils étaient prêts à laisser l'État organiser ces services pour leur bénéfice, quitte à payer des impôts. D'autres se sont contentés de suivre le mouvement, à une époque, après la Libération notamment, où les inégalités criantes étaient mal vues. Les patrons étaient bien contents de pouvoir recruter des ouvriers ou employés plus éduqués – mais pas trop non plus ; et surtout des salariés bien ajustés aux demandes des entreprises (une revendication permanente, et en général entendue par les administrations chargées de l'enseignement technique).

Pas question d'encourager les enfants d'ouvriers à étudier les lettres à l'Université, encore moins à faire une grande école ; en revanche, leur apprendre à lire et écrire, puis leur proposer des diplômes « pro » au lycée public, quelle bonne idée !

Recruter des jeunes déjà formés plutôt que de passer du temps et de dépenser de l'argent pour leur montrer le métier, c'est une bonne affaire pour les employeurs, qui profitent aussi d'une Sécurité sociale grâce à

laquelle la main-d'œuvre est maintenue en assez bonne santé pour limiter absences et invalidités.

Bref, les patrons acceptaient des services publics ouverts à tous en général, mais qui restaient hiérarchisés – où leurs enfants ne risquaient pas de croiser ceux de leurs ouvriers, et où ils ne risquaient pas de se mélanger, dans un train par exemple, avec leurs employés. Ils étaient bien contents aussi de profiter des avancées de la recherche publique – et de ses applications dans les hôpitaux ou dans leurs entreprises –, des allocations familiales, ou encore des indemnités de chômage pour grands cadres. Et aujourd'hui, maintenant qu'il est de bon ton d'évoquer des « premiers de cordée » étranges, qui laissent tomber la suite de la cordée plutôt que de lui ouvrir la voie ? Dire clairement « je suis contre l'égalité » reste un peu difficile en France, mais affirmer que les riches particuliers et les entreprises « paient trop d'impôts » et que les services publics sociaux « coûtent trop cher » est de mieux en mieux perçu – et les décisions gouvernementales suivent. En revanche, le coût, en argent des contribuables, des aides directes aux plus grandes entreprises ne fait presque jamais la une des médias. Pourtant, il y aurait de quoi faire, rien qu'en lisant les rapports de la Cour des comptes\*. Ces aides sont bien visibles lors des crises – crise financière de 2008, crise sanitaire du Covid-19 –, quand des dizaines de milliards d'euros sont distribués à ces entreprises, l'État abandonnant tout contrôle sur l'usage qui en sera fait. De plus, d'autres aides sont versées tous les ans.

Par exemple, **le coût pour les contribuables du crédit d'impôt recherche (CIR), créé en 1983, est de plus en plus élevé** : ce sont autour de 6 milliards d'euros par an que, chaque année, l'État ne demande pas, en impôts, aux entreprises bénéficiaires – ce qui équivaut à une subvention. C'est deux fois le budget annuel du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; ou encore, c'est une somme avec laquelle on pourrait payer 125 000 jeunes fonctionnaires (policiers, infirmières, etc.) à 2 000 euros par mois pendant un an. Le CIR n'est jamais réformé, et au contraire régulièrement augmenté : « soutenir la recherche » et les liens public-privé en la matière, personne n'ose être contre. *Start-up nation !* Sauf qu'en réalité, le gros du CIR va à de très grandes entreprises, sans aucune garantie que les sommes qu'elles économisent soient investies dans la recherche – et de nombreux rapports ont montré que ses effets en matière d'innovation sont difficiles à déceler. En plus, **la recherche de chaque grande entreprise ne bénéficie qu'à elle-même** : Sanofi, Renault, Orange, s'ils obtiennent un brevet pour le résultat de recherches menées en partie grâce au CIR, ne vont pas le partager, surtout pas avec des petites entreprises... Enfin, dans le même temps, les chercheurs du

public *aussi*, au CNRS, à l'Université et ailleurs, sont fortement incités à travailler pour le compte des (très grandes) entreprises – au détriment du temps passé avec les étudiants, à des recherches plus utiles à des associations pauvres, ou plus importantes pour la science.

Ainsi, la « modernisation » des services publics ne profite pas qu'aux finances des consultants\* qui la prêchent (voir Partie 2, « Le gang des pantoufles »). Elle bénéficie aussi aux riches – nombreux – qui dirigent des grandes entreprises ou qui en sont actionnaires, lorsqu'elle encourage des formes de collaboration très inégales entre secteurs public et privé. Celles-ci sont souvent présentées comme nouvelles, modernes, donc bonnes, comme les **partenariats public-privé** dans les travaux publics – la construction de bâtiments administratifs, de prisons, etc. Les élus et les responsables d'administration sont pourtant bien revenus, aujourd'hui, de la vogue des PPP, plus coûteux qu'une gestion publique directe pour un service moindre. Et ces partenariats ne sont même pas vraiment une nouveauté. La situation où des agents publics font la partie du travail risquée, incertaine, qui coûte chaque année mais ne produira sans doute pas de bénéfices, et laissent au privé la partie profitable – comme aujourd'hui dans la recherche sur les vaccins ou les médicaments – est très ancienne (voir Partie 3, « Des services publics... d'abord pour les entreprises »).

**Collaborer avec des services publics, en pratique, pour un patron d'entreprise, c'est souvent exploiter leur travail ; gérer un service public – fournir de l'électricité par exemple –, il ne le fait que parce que ça produit des bénéfices** ; et qu'il y ait des services publics en France en général, cela peut lui sembler un mal nécessaire, ou acceptable. Mais si tous les grands patrons sont riches, tous les très riches ne sont pas patrons. Quel est donc le rapport des autres riches avec les services publics ?

## L'ENTRE-SOI, EN PLUS DES SERVICES PUBLICS

**L**es plus riches ne sont pas concernés au premier chef par les massacres à la « modernisation ». Comme beaucoup de gens, ils profitent souvent des services publics sans y réfléchir ; sauf qu'à la différence des autres, ils n'ont pas à s'inquiéter de leur disparition. Ils peuvent faire sans, ou avec moins, en recourant à de nombreux services non publics et sur mesure. Ça leur permet de rester entre eux, parce que l'entre-soi, ça rassure et c'est plus confortable...

**LEXIQUE** Partenariat public-privé (PPP) : c'est un type particulier de partenariat entre une entreprise et un organisme public (ministère, mairie, etc.). L'entreprise finance au départ la mise en place et assure la gestion d'un nouvel équipement contribuant au service public (par exemple un bâtiment). L'organisme public la rembourse petit à petit, au fil de l'utilisation de l'équipement.

Partons du plus intime : le corps. Pour l'entretenir, pas question de se mélanger dans les piscines publiques. Ainsi, un des seuls lieux de nage du très chic VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris est la piscine Eblé : elle est réservée aux membres du Racing Club de France. Pour y accéder, il faut non seulement une lettre de motivation mais surtout le parrainage d'un membre : l'important, ce sont les relations. Sauf qu'il faut quand même être prêt à déboursier 3 000 euros par an, si on est accepté. Les salles de sport privées se sont multipliées ces dernières décennies sur ce modèle, tout comme les *coaches* pour des séances individuelles. Un élément parmi bien d'autres qui explique que l'espérance de vie, en France, est plus longue si on est plus riche (et plus diplômé). Les riches ont les moyens de s'alimenter sainement, de prendre soin de leur bien-être physique et mental (les soins psys complètement remboursés sont très rares, les listes d'attente très longues), et bénéficient généralement d'un cadre de vie d'une qualité supérieure à la moyenne. Ils ont recours à l'hôpital public pour des techniques de pointe qui ne sont maîtrisées que là ; mais pour le reste, ils échappent aux désagréments que cause pour les patients sa mise en crise au nom de la « modernisation » (voir Partie 1, « L'organisation des désorganisations de l'hôpital public »). Les riches ont à leur disposition exclusive un réseau de soins privé, national et international : l'Hôpital américain de Neuilly, la clinique de La Muette, la clinique internationale du parc Monceau ou encore l'Hôpital suisse de Paris, pour ne citer que quelques établissements d'Île-de-France – quand ils ne vont pas se faire soigner à l'étranger, par exemple dans l'une des cliniques suisses fréquemment en tête des classements hospitaliers.

Une fois la longue vie du corps assurée, pour garantir celle de la fortune, il faut miser sur l'éducation des enfants – cela fait près d'un siècle que l'héritage en argent, seul, ne suffit plus. On a vu que le système éducatif public est loin de réaliser toutes les aspirations à l'égalité (voir « Émancipateurs ou inégalitaires ? »), surtout dans le supérieur, alors même que plusieurs grandes écoles prestigieuses sont publiques. Les enfants des riches ne risquent pas trop d'y rencontrer ceux des pauvres. Mais ça ne suffit pas : beaucoup de familles choisissent quand même le privé – qui est, en France, très largement financé par l'État. **Beaucoup des établissements privés fréquentés par ces enfants sont de confession catholique, ce qui n'empêche pas l'État laïc de fournir une bonne partie de leur budget.** En effet, depuis la loi Debré de 1959, c'est lui qui rémunère les enseignants des établissements scolaires privés (et prend en charge les cotisations sociales correspondantes). Un montant qui s'élève à plus de 7,5 milliards d'euros par an.



La chapelle du lycée privé sous contrat Sainte-Geneviève, à Versailles, photographiée depuis son terrain de rugby.

Et le financement public de ces établissements privés ne s'arrête pas là : ils peuvent aussi compter sur l'aide des collectivités territoriales\*. Les départements financent notamment les dépenses pédagogiques des collèges privés (des manuels scolaires aux carnets de correspondance, en passant par le matériel pour les cours de technologie de l'information) ; les régions font de même pour les lycées privés, et les mairies pour les maternelles. Il leur suffit pour cela de respecter le programme de l'Éducation nationale et d'être « sous contrat », ce qui est le cas de l'écrasante majorité de ces établissements privés, y compris religieux.

Certains lycées privés des quartiers les plus aisés de Paris (VII<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> arrondissements) ou de Neuilly, comme La Rochefoucauld, L'Alma, Saint-Jean-de-Passy, La Tour, Sainte-Marie-de-Neuilly ou Notre-Dame-de-Sainte-Croix (tous catholiques, tous « sous contrat ») recrutent ainsi des enfants de familles fortunées qui souhaitent non seulement des succès scolaires (100 % de réussite au baccalauréat) mais aussi une « bonne éducation ». Ces établissements se donnent pour mission tout à la fois d'« enseigner, éduquer et évangéliser », selon un slogan commun à plusieurs d'entre eux : **il s'agit d'apprendre aux adolescents à vivre comme il faut, et avec leurs semblables.** Les riches des autres villes ne sont pas en reste, du Collège épiscopal de Saint-Étienne (catholique) au Gymnase Jean-Sturm (protestant) et à l'école Aquiba (juive) de Strasbourg, en passant par La Salle à Lille et Saint-Joseph-du-Loquidy à Nantes. Le « comme il faut » n'y est plus tout à fait le même qu'au XIX<sup>e</sup> siècle : parler chinois est devenu plus chic, la broderie est nettement plus optionnelle pour les jeunes filles. Mais le principe de l'entre-soi reste, permis par le fait que les établissements privés n'ont aucune obligation d'accueillir des jeunes du voisinage, contrairement aux établissements publics, qui dépendent de la carte scolaire. Il sera toujours temps de passer dans le public, ou

pas, au stade de la classe préparatoire. À ce niveau d'études, la « bonne éducation » aura été faite et les enfants de pauvres, pour l'essentiel, auront été éliminés du public aussi.

Les enfants des riches étudient dans les établissements les plus prestigieux, en sachant que leur réussite sera visible, en se confortant mutuellement dans le sentiment d'appartenir à une élite. **Héritiers et héritières grandissent ainsi dans une forte proximité, se forgeant dès l'adolescence des liens qui, plus tard, serviront leurs carrières, leurs fortunes et leurs propres enfants** (voir Partie 2, « Les grandes écoles du crime »). Organisés par leur famille ou leurs lycées, les voyages à l'étranger étendent cet entre-soi hors de France, rendent ludique l'acquisition des langues étrangères, tout en constituant un élément très valorisant dans le CV pour l'entrée en grande école et le recrutement en entreprise. Les corps des riches, et de leurs enfants, sont en effet particulièrement mobiles. Pour cela, là encore, **rien de tel que d'utiliser une bonne couche d'infrastructures entretenues par des agents publics (routes, rails, aéroports) en y ajoutant un moelleux édreton de services privés** : chauffeurs, mais aussi pilotes. On trouve en un clic au moins une dizaine de compagnies aériennes proposant, en France, la location d'avions pour les particuliers. Des services privés qui, comme les salles de sport chics, constituent un marché qui se développe avec les inégalités et, en retour, enrichit les actionnaires de ces nouvelles entreprises – dont les principaux étaient déjà riches.

## LE SÉPARATISME DES RICHES

*Inspiré de travaux d'Éric Charmes et de Michel Pinçon & Monique Pinçon-Charlot.*

**M**obiles, les riches, donc ; mais mobiles surtout entre des lieux qui leur sont réservés. Ils ont leurs parcs et des espaces verts rien que pour eux, non pas juste sur leur propriété, mais au beau milieu d'espaces publics. Par exemple, en plein cœur du bois de Boulogne, à Paris, se trouve une enclave privée de 7 hectares appartenant aux membres du Lagardère Paris Racing. Un club où tout nouvel adhérent ne peut entrer que parrainé par un membre, avant de s'acquitter de 6 870 euros pour en être et de 1 825 euros annuels pour y rester. Un club parmi d'autres, puisque c'est sur 26 hectares de ce terrain municipal au total que, *via* d'autres associations de ce type, les riches peuvent accéder à des équipements sportifs à leur usage exclusif.

Mais leur entre-soi ne se limite pas aux loisirs ou aux études de leurs enfants. Ils ont également leurs quartiers. Pas dans le VII<sup>e</sup> ou le XVI<sup>e</sup> en général, mais dans des espaces précis : le Gros-Caillou, les Invalides, La Muette ; ou Saint-Didier-au-Mont-d'Or à Lyon, Veyrier-du-Lac en Savoie, Divonne-les-Bains dans l'Ain. Avec des appartements adaptés à leur mode de vie, dont les petites annonces du magazine *Challenges* donnent un aperçu. 152 m<sup>2</sup> sur le Champ-de-Mars, dans le VII<sup>e</sup>, près de la tour Eiffel, par exemple, ce n'est pas la superficie de l'appartement en duplex, c'est celle du jardin qui vient avec. Cet appartement, il comprend aussi une lingerie. C'est-à-dire un endroit où peut travailler la personne qui est payée pour s'occuper du linge des propriétaires. Et pour celles et ceux qui désirent un espace plus grand que leur jardin pour s'éloigner des pollutions urbaines, *Challenges* propose aussi des résidences secondaires : un appartement dans un chalet pour skier en Suisse – Verbier ou Gstaad sont encore plus chics que les stations françaises – ou **un château en Charente, pour que les enfants jouent dans le parc, pas dans un espace public. Et comme il est inscrit aux monuments historiques, l'État paiera les travaux** (plus précisément, l'entretien du château sera déductible des impôts). De la même façon, c'est quand ils se rendent compte du coût de la réfection du revêtement de la chaussée, privatisée, qui mène à leur villa, que les riches se rappellent tout l'intérêt des impôts et des municipalités qui entretiennent les rues. Dans de nombreuses villes, des propriétaires engagent ainsi des démarches pour que leur allée soit entretenue par des agents publics\*, même lorsqu'il s'agit d'une impasse qui ne dessert que leur maison individuelle.

Il suffit de se balader dans les grandes villes françaises, et même de plus petites dans le sud de la France, pour constater l'étendue des espaces réservés aux habitations de quelques-uns. Même si l'expression *gated communities*, qui désigne des quartiers fermés par des murs bien gardés, est associée aux États-Unis, on en trouve de plus en plus en France, où de grands groupes comme Bouygues ou Eiffage développent des programmes immobiliers de ce type. Le phénomène n'est pas nouveau (des enceintes résidentielles clôturées existaient déjà au XIX<sup>e</sup> siècle), mais ces enclaves privatisées mordent sur certains espaces publics, les conquièrent, petit à petit. Derrière des portails automatiques bardés de caméras de surveillance, c'est parfois toute une rue qui est privatisée ; parfois même des terrains de jeux et des parcs entiers. **Entre-soi et harmonie : pas question de mettre du linge au balcon ou de laisser traîner son vélo, les règlements intérieurs l'interdisent et veillent à l'accord des couleurs des paillasons.** Il faut préserver le *standing* et la valeur de l'immobilier.



Extraits de l'essai illustré *Panique dans le 16<sup>e</sup>*, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, Étienne Lécroart © éditions la ville brûle, 2017.

Protégés du reste de la communauté, à l'écart des nuisances, proches d'espaces aérés et verdoyants, **les enfants des riches peuvent librement jouer dans des aires sécurisées, entre progénitures de bonne famille, sans craindre le mélange social.** Ces enclaves n'admettent que deux types de présence : celle des leurs et celle des gens à leur service. La clôture, c'est la garantie de l'entre-soi et l'image de l'exclusivité, le symbole de l'opulence et du prestige. Mais c'est aussi **la peur de l'autre qui caractérise ces espaces** où les habitants qui craignent pour leur sécurité physique, celle de leurs enfants et de leurs possessions peuvent compter sur tout un arsenal technologique et humain à leur service. Des murs hauts, genre forteresse, un portail blindé, sans ouverture pour y glisser un regard curieux, un accès contrôlé – premier code, caméras, détecteurs de mouvements, deuxième code, interphone, sas d'observation, souriez, vous êtes épiés –, chaque résident visualise les allées et venues, depuis son téléviseur ou son smartphone. Montrez patte blanche : le gardien et les vigiles y veillent aussi. Les particuliers les plus riches louent les services d'agents de sécurité postés en permanence autour de leurs domiciles. Ce qui n'empêche pas les élus des quartiers concernés de réclamer une présence policière accrue. Là encore, une couche de service public, et une couverture privée en plus.

**Cet entre-soi, les riches le défendent bec et ongles dès qu'il est question d'introduire un service public qui pourrait physiquement rapprocher des pauvres d'eux** et nuire à la valeur de leurs biens immobiliers. Les habitants et les élus des communes les plus riches préfèrent ainsi généralement régler des pénalités plutôt que de respecter la loi, qui impose que 25 % des habitations relèvent du logement social. Ils vont même, parfois, jusqu'à se mobiliser collectivement

contre la présence de personnes plus pauvres. Ainsi, en 2015 et en 2016, un projet d'installation d'un centre d'hébergement pour personnes sans abri en lisière du bois de Boulogne déchaîne les protestations d'habitants du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dont le bois dépend. Même arrondissement et mêmes mouvements, en 2006 et 2007, contre l'implantation de logements sociaux assortis d'équipements collectifs (dont une crèche et une bibliothèque), qui devaient en partie remplacer un hospice à l'abandon. Huit ans de recours et de tentatives d'empêchement, et autant d'années de retard dans les travaux. La Ville de Paris remporte finalement la bataille judiciaire en 2016. Tout comme celle qui l'opposait aux copropriétaires du boulevard Suchet, toujours dans le très huppé XVI<sup>e</sup> arrondissement, qui voulaient empêcher la transformation de quarante-six appartements en logements sociaux. Depuis 2016, une ancienne école maternelle rue Erlanger, encore une fois dans le XVI<sup>e</sup>, est abandonnée. Là aussi, il était question d'une crèche, de logements sociaux et d'hébergements pour personnes sans abri ; là aussi, les riverains se sont mobilisés et ont tout bloqué par des procès : tant que la justice n'a pas rendu sa décision finale, tous les travaux sont suspendus. Quand, début 2021, des associations d'aide aux personnes exilées occupent les lieux, elles sont promptement évacuées par la mairie vers un gymnase à l'autre bout de Paris, dans un quartier un peu moins riche. **Les privilégiés se plaignent souvent des mouvements sociaux des autres, des fonctionnaires par exemple, mais ils savent très bien aussi manifester, signer des pétitions et faire des procès** – souvent avec succès, vu le temps, l'argent, les connaissances et les relations qu'ils peuvent mobiliser.

**« Qui va emménager dans ces logements ? Des familles nombreuses avec des enfants bruyants et mal éduqués », s'inquiète une habitante du boulevard Suchet, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris,**  
*Le Parisien, 2018.*

**« Je suis d'accord pour la solidarité mais on n'est pas obligé de la faire au milieu du bois de Boulogne ! »**  
Claude Goasguen, député Les Républicains du XVI<sup>e</sup>,  
*Le Parisien, 2019.*

**« Ça va être infernal, ça va être la zone, ça va être dégoûtant, partout il va y avoir des papiers, y aura des gens qui vont se faire cambrioler. »**  
Une habitante du XVI<sup>e</sup> dans une vidéo pour *Challenges*,  
mars 2016.

**« On a un patrimoine entre les mains. On veut pouvoir le transmettre sans perturbation. »**  
**« Ce n'est pas l'endroit où il fallait les installer : ils sont tous étrangers, on ne sait pas parler leurs langues, on ne connaît pas leur façon de vivre. Eux-mêmes ne connaissent pas la nôtre. Ils auront donc des difficultés à s'intégrer, si tant est qu'ils veulent s'intégrer. »**  
D'autres riverains interviewés par France Culture, février 2016.

**« Pourquoi vouloir mettre ce centre d'hébergement juste à l'endroit où je me promène avec mes enfants et mon chien. Pourquoi là ? Je me fais du souci pour mes enfants. En plus c'est justement ici que les dames font leur jogging le matin. Pourquoi aller saccager le bois de Boulogne ? »**  
Une habitante du XVI<sup>e</sup> à la télévision,  
citée par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot.

Quand ils ne recourent pas purement et simplement au vandalisme ou à la dégradation volontaire, comme le laissent penser les deux tentatives d'incendies qui ont visé en 2016 le centre en construction dans

le XVI<sup>e</sup>. Ils ont quand même plus souvent l'habileté d'utiliser des arguments de préservation du paysage ou de défense du patrimoine pour revendiquer, sans le dire, des formes de ségrégation sociale : un communautarisme dont les médias parlent peu.

Le danger, pour eux, c'est la menace contre leur entre-soi : avoir dans son champ de vision des membres des classes populaires ou, pire encore, des personnes sans abri ou exilées. **Les craintes de la mise en cause des modes de vie des riches sont associées aux peurs d'une contamination sociale.** Les sociologues parlent aussi d'une « barrière émotionnelle », qui écarte toute possibilité de voir dans les pauvres des égaux – d'autres usagers des services publics ou d'un espace public partagé.

## DES MAJORDOMES PLUTÔT QUE DES FONCTIONNAIRES

*Inspiré de textes d'Alizée Delpierre, et de Bruno Cousin & Anne Lambert.*

**L**e fait que les riches utilisent – aussi – les services publics les rattache au moins un minimum à l'existence ordinaire de leurs concitoyens. Or il n'en a pas toujours été ainsi. Avant la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, leurs existences reposaient largement sur un personnel à leur disposition. Une tendance qui a à nouveau la cote partout dans le monde – mais moins en France qu'ailleurs, parce que les services publics, malgré toutes les attaques, sont encore là. **Le vrai retour de la domesticité est peut-être devant nous.**

Le mode de vie des très riches bourgeois, jusqu'aux années 1960-1970, impliquait dans leurs maisons des espaces – des lingerie, des chambres de bonnes, des conciergeries, etc. – où le personnel qui les servait travaillait, mais était aussi logé (sur le modèle de ce qui existait pour la noblesse, dans ses châteaux ou ses hôtels particuliers). Au xix<sup>e</sup> siècle, ces domestiques, souvent des femmes d'origine populaire, venues de la campagne ou de l'étranger, n'avaient pas les mêmes droits que les autres habitants et salariés de France. Ce n'étaient pas des esclaves, certes, mais elles n'étaient pas considérées comme des personnes entièrement libres : les domestiques masculins étaient spécifiquement exclus du droit de vote et, pour réclamer des salaires impayés à leurs patrons, domestiques hommes et femmes devaient fournir à la justice des preuves écrites, alors que les ouvriers n'en avaient pas besoin. Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, elles sont parvenues à se mobiliser pour obtenir un peu plus de droits – alors

même que la plupart des syndicats ne s'intéressaient pas à elles et que beaucoup étaient isolées, chacune chez son employeur. Les mouvements chrétiens, en particulier la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), ont été un des premiers lieux où elles se sont parlé et organisées. Dans cette situation d'isolement, la publication de quelques mémoires de bonnes, comme ceux de Maria Arondo en 1975, a joué un rôle très important de mise en visibilité. En 1980, une « convention collective des salariés du particulier employeur », c'est-à-dire un accord entre syndicats de domestiques (et d'aides ménagères) et syndicats patronaux sur ces droits, est établie. Le « personnel domestique » est reconnu comme salarié, et peut donc aller aux prud'hommes\* pour demander le respect du code du travail. **La « bonne à tout faire » est devenue une « employée de maison ».** Parallèlement, depuis les années 1970, il n'y a presque plus de « personnel couchant », c'est-à-dire logé chez l'employeur. **La relation de domination est moins rapprochée**, elle ne pèse plus sur les corps vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les entreprises de services aux particuliers, comme celles qui fournissent des *coaches* sportifs, ont en partie réorganisé ce travail des personnes qui cuisinent, nettoient, conduisent, repassent chez les plus riches. C'est tout bénéfique, finalement : la maîtresse de maison n'a plus à faire passer des entretiens d'embauche aux bonnes. Une entreprise est désormais garante de leurs qualités. Les services personnels à des riches forcément débordés ne cessent d'être réinventés, du décorateur d'intérieur et de l'acheteur d'art (qui, vers 1860, devaient déjà leur éviter toute faute de goût) au gestionnaire de fortune (préposé à la faire croître encore, et surtout à éviter les impôts), en passant par le *personal shopper*, qui court à leur place les magasins de luxe. Ainsi, les riches sont parés : en cas de disparition de tel ou tel service public, ce qui leur sert pour l'instant de complément pourrait tout simplement le remplacer.

Rien ne montre mieux le type de service que les riches peuvent attendre d'employés particuliers que les demandes et offres d'emplois mises en ligne par des agences spécialisées dans le luxe. Ainsi, un particulier habitant le VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris recherche un majordome ayant au moins cinq ans d'expérience, maîtrisant l'anglais et ayant des connaissances en russe, pour « assurer la coordination et le management des équipes de personnel de maison, des artisans et des prestataires », pour être l'« interlocuteur privilégié de l'employeur et du personnel » ; pour assurer la « gestion des stocks et des inventaires », pour la « réalisation de menus travaux d'intendance » et le « suivi des travaux éventuels », pour l'« aide à l'organisation de réceptions » et le « service à table ». Enfin, ce majordome devra s'occuper de la « ges-



tion globale de la résidence et suivi des standards », tout cela avec une « grande souplesse et disponibilité ». Un job de haut cadre d'entreprise, finalement ; mais au service exclusif d'une famille riche.

Un couple, logeant à Paris et attendant son premier enfant, recherche quant à lui une « *nanny* [gouvernante c'est vieux jeu, nounou c'est trop populaire, *nanny* c'est le chic anglais] durant la période estivale (juillet et août 2020). La famille sera à Paris en juillet et au mois d'août en Corse. Elle aura comme tâches et responsabilités : assurer la sécurité ainsi que le confort physique et moral de l'enfant (soins corporels, hygiène, maternage), préparation du bain et de l'habillement du petit, être à l'écoute permanente de l'enfant, accompagnements divers et promenades quotidiennes, hygiène de l'espace de vie de l'enfant (désinfecter le matériel, les jouets, etc.), petites courses liées aux besoins de l'enfant, réaliser le repassage des vêtements de l'enfant, dormir avec l'enfant certaines nuits, stérilisation des biberons, adopter les gestes appropriés (changement des couches, crème, posture de l'enfant...), voyager avec la famille en Corse au mois d'août, préparation des valises et équipements pour le nourrisson, petit entretien de l'appartement parisien (superficie de 150 m<sup>2</sup>). » Autant dire qu'il s'agit d'un travail vingt-quatre heures sur vingt-quatre – ce qui est évidemment interdit par le code du travail et même par des règlements internationaux. Mais cette *nanny* n'aura ni le temps ni sans doute les informations nécessaires pour aller s'en plaindre à l'inspection du travail ou aux prud'hommes\*, d'autant que cela arrêterait net sa carrière dans la domesticité de luxe.

Le service aux très riches couvre ainsi presque toutes les tâches et les compétences imaginables, des cabinets de gestion de fortune qui recrutent de « jeunes diplômés d'école d'ingénieur, de commerce ou d'une université prestigieuse » aux agences de « femmes de ménage de luxe », qui doivent entre autres être capables d'assurer les « soins de la porcelaine, argenterie et cristallerie en l'absence d'un maître d'hôtel » et l'« arrangement des fleurs dans toute la maison ». Toutes ces activités exigent des qualités toujours bien précisées dans les annonces : « **être agréable** », « **être une personne de confiance** », « **être souriante** », « **être discret** ». Autant dire que les personnes qui les exercent sont de préférence elles-mêmes issues de milieux assez huppés (une *nanny* ancienne élève de la prestigieuse ENS, inscrite en thèse et qui parle chinois, c'est très recherché) ou du moins formées dans des écoles spécialisées qui leur inculquent les « bonnes manières ». **Même au contact de leurs serviteurs, les très riches peuvent ainsi ne pas vraiment sortir de l'entre-soi – donc ne pas avoir peur.** Leur vie quotidienne est entièrement prise en charge, assistée et clôturée : ces services leur

épargnent les désagréments et tâches ingrates du quotidien, tout en leur évitant des rencontres sociales indésirables. La peur des « classes dangereuses », comme l'écrivaient des administrateurs au XIX<sup>e</sup> siècle, est bien ancrée dans la mémoire collective des très riches. Elle est toujours hantée par le spectre de la classe ouvrière mobilisée occupant les entreprises, mais l'adhésion des gouvernements à une idéologie néolibérale qui détruit, depuis près de trente ans, tous les collectifs permet aux salons de retrouver luxe, calme et volupté.

Ce que les écoles de la domesticité de luxe enseignent, c'est le respect aimable et la déférence, le fait de masquer la soumission sous l'apparence d'un consentement souriant. Il faut accepter le lien de subordination, non seulement sans ressentiment, mais plus encore en manifestant une acceptation sereine : le plaisir de servir. C'est l'exact opposé de l'indépendance garantie aux agents publics\* par les statuts de 1946 et 1983. Et ça ressemble beaucoup, au contraire, aux qualités qui étaient exigées des fonctionnaires administratifs au XIX<sup>e</sup> siècle, quand les carrières se faisaient exclusivement par recommandation (voir Partie 3, « À la botte de leur hiérarchie ou au service de tous »). Si on remonte encore plus loin dans le passé, vers le Moyen Âge, les serviteurs personnels des grands nobles s'occupaient de tâches variées, dont certaines sont devenues des missions de service public. Ces serviteurs étaient un peu comme des ancêtres des fonctionnaires : ce n'est que petit à petit que la gestion des impôts ou de la police a été prise en charge par des personnes différentes de celles qui s'occupaient du service à table ou de l'organisation des chasses. Quelques révolutions et mobilisations plus tard, les services publics et la fonction publique ont fini par être associés à des objectifs d'égalité et d'indépendance vis-à-vis des pressions de l'argent. Si on les laisse mourir sous les coups des « modernisateurs », les riches ont déjà une solution à leur disposition : retour à la case majordome.



Une formation de domestiques de luxe dans les années 2010.